

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 mai 2020 à 18 heures 30**

Convocation du XX mai 2020.

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Présents : M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Valérie BORY, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Brigitte FUZIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean Claude VIVANCOS

Procurations : Véronique GALINIER à Erick GRANIER, Séverine AZOUGARH à Isabelle GIL

Absents excusés : Corinne GALINDO

18h : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Michel GARY

Le compte rendu de la séance du 26 février 2020 est adopté à la majorité (2 abstentions : Erick Granier, Véronique Galinier).

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

- 1 – Délibération sur les délégations du conseil municipal au Maire dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence sanitaire
- 2 - Annulation des droits de place et de terrasse en raison de la crise sanitaire
- 3 – Acquisition d'une maison et d'un terrain rue Augustin Gau
- 4 – Subvention au CCAS
- 5 – Décision Modificative n°1 au budget général de la commune
- 6 - Subvention à l'association Inond'action pour la confection de 300 masques en tissus pour enfants
- 7 – Subvention au Fablab de Béziers pour la confection de 100 visières de surprotection
- 8 – Subvention au Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics de Lézignan Corbières
- 9 – Adhésion au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON)
- 10 - Décisions du Maire
- 11 – Questions diverses

1 – Délibération sur les délégations du conseil municipal au Maire dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence sanitaire

L'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, prévoit que « le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (...). Le conseil municipal, réuni le cas échéant dans les conditions prévues par la présente ordonnance, peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion du conseil municipal qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance ».

Le Conseil Municipal est invité à approuver, modifier ou retirer les délégations accordées au Maire dans le cadre de l'état d'urgence.

Approbation à l'unanimité.

2 - Annulation des droits de place et de terrasse en raison de la crise sanitaire

Cette proposition concerne les commerçants habituels du marché ainsi que tous les redevables des droits de terrasse, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Approbation à l'unanimité.

3 – Acquisition d'une maison et d'un terrain rue Augustin Gau

L'acquisition de ces deux parcelles (K n°0058 pour 165 m² et K n°0056 pour 195 m²) se justifie par le projet d'extension de l'école maternelle. Ces biens ont été évalués par le service des domaines à la somme globale de 170 000 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve ces acquisitions à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Érick Granier, Véronique Galinier).

4 – Subvention au CCAS

Le Maire présente le dispositif baptisé « Solidarité Économie Locale » (SEL), qui vise à soutenir le tissu économique local en dotant chaque foyer capestanais de cinq jetons d'une valeur unitaire de 10 €, à dépenser chez un commerçant, artisan ou producteur local.

Financé par la commune, ce dispositif serait porté et géré par le CCAS, à qui il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle correspondant au coût de ce dispositif, à savoir 83 000 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le versement de cette subvention au CCAS à l'unanimité.

5 – Décision Modificative n°1 au budget général de la commune

Cette décision modificative intègre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, les dépenses induites par la gestion de la crise sanitaire, celles qui ne seront pas réalisées, ainsi que les pertes de recettes et notifications de recettes nouvelles ou de dotations.

Elle permettra d'ajuster le budget suite aux événements de ces deux derniers mois.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal l'approuve à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 - Érick Granier, Véronique Galinier).

6 - Subvention à l'association Inond'action pour la confection de 300 masques en tissus pour enfants

La commune a sollicité cette association qui a confectionné 300 masques en tissus qui ont pu être distribués aux enfants capestanais.

Il est proposé de d'attribuer une subvention à cette association, à hauteur de 2 € par masque, pour la couvrir des frais qu'elle a engagés pour leur confection.

Approbation à l'unanimité.

7 – Subvention au Fablab de Béziers pour la confection de 100 visières de surprotection

De la même manière que précédemment, cet organisme nous a fourni des visières de surprotection qui ont pu être distribuées aux commerçants.

Il est proposé également de lui attribuer une subvention de 2 € par visière.

Approbation à l'unanimité.

8 – Subvention au Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics de Lézignan Corbières

Ce CFA accueille 2 apprentis résidant sur Capestang et nous demande une aide à hauteur de 100 € (50 € de subvention annuelle et 25 € de participation supplémentaire par apprenti).

Approbation à l'unanimité.

9 – Adhésion au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON)

L'adhésion à cet organisme pour l'année 2020, s'élève à la somme de 160 €.

Approbation à l'unanimité.

10 – Compte rendu des décisions du Maire

- Attribution du marché pour les études préliminaires à l'aménagement de la rue de Metz - 5 000 € - (006/2020)
- Attribution du marché pour la dévégétalisation de la collégiale - 5 500 € - (007/2020)
- Attribution du marché pour l'acquisition de bureaux et fauteuils pour le CMS - 3 654,80 € - (008/2020)
- Emprunt 2020 - 400 000 € - (009/2020)
- Covid-19 - fermeture des ERP / IOP – (010/2020)
- Autorisation d'ester en justice - SCP VPNG - Affaire Commune c/Dumas – (011/2020)
- Attribution du marché pour l'enrochement du St Laurent - 39 336,25 € - (012/2020)
- Attribution des marchés pour la réhabilitation du marché couvert - 139 098,02 € - (013/2020)
- Attribution du marché pour la réfection de la couverture d'un bâtiment communal - 23 978,40 € - (014/2020)
- Attribution du marché mission CSPS rue Ferrer réseaux AEP et EU - 2 025,00 € - (015/2020)
- Attribution du marché pour la réhabilitation du réseau EU avenue Loscos - 86 490,00 € - (016/2020)

11 - Questions diverses

• réouverture des écoles : 12 élèves ont été accueillis en maternelle, et 38 en élémentaire

• extension du CMS : les travaux ont repris et devraient être terminés dans la première quinzaine du mois de juin

• lotissement communal de l'Hort : livraison du lotissement pour fin juin

• lotissement les terrasses du canal : démarrage des travaux début juin

• nouveau Conseil Municipal : il sera officiellement installé le 18 mai prochain. L'élection du Maire et des Adjointes aura lieu le 26 mai 2020 à 18h30 à la maison du peuple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.05.2020

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Michel GARY

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Brigitte FUZIER

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS